

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE –
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi treize décembre, dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération s'est réuni en séance publique, à la Pépinière d'entreprises allée Titouan Lamazou aux Sables d'Olonne, à la suite de la convocation accompagnée d'une note de synthèse, adressée le vendredi six décembre deux mille dix-neuf (*en application des dispositions des articles L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

PRESENTS :

Conseillers communautaires de la ville des SABLES D'OLONNE :

Yannick MOREAU, Frédéric BENELLI, Jean-Pierre CHAPALAIN, Bernard CODET, Annie COMPARAT, Catherine GAYDA, Gérard HECHT, Dominique HORDENNEAU, Didier JEGU, Gérard MAINGUENEAU, Mauricette MAUREL, Chantal MEREL, Lionel PARISSET, Armel PECHEUL, Loïc PERON, Florence PINEAU, Marie-Françoise REHAULT, Lucette ROUSSEAU, Jean-Pierre THEBAULT, Michel YOU.

Conseillers communautaires de la ville de L'ILE D'OLONNE :

Fabrice CHABOT, Francis BOSSARD, Stéphane VIOLLEAU, Frédéric COURANT, Sonia TEILLET.

Conseillers communautaires de la ville de SAINT MATHURIN :

Albert BOUARD, Patrice AUVINET, Bernard DUBOIS.

Conseillers communautaires de la ville de SAINTE FOY :

Jean-Paul DUBREUIL, Séverine BULTEAU, André DEZOTEUX, Noël VERDON, Françoise GUILLONNEAU.

Conseillers communautaires de la ville de VAIRE :

Christian LUCAS, Yvon PRAUD, Léonnette ROUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES :

- Alain BLANCHARD, conseiller communautaire des Sables d'Olonne, donne son pouvoir à Lucette ROUSSEAU
- Annick BILLON, conseillère communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Gérard HECHT
- Nicole LANDRIEU, conseillère communautaire des Sables d'Olonne,
- Isabelle MANDRET, conseillère communautaire des Sables d'Olonne,
- Bernard MARCHAND, conseiller communautaire des Sables d'Olonne, donne son pouvoir à Frédéric BENELLI
- Thierry MONNEREAU, conseiller communautaire de l'Ile d'Olonne,
- Maryse SOUDAIN, conseillère communautaire de l'Ile d'Olonne,
- Dominique EUGENE, conseillère communautaire de Saint Mathurin,
- Jacqueline RUCHAUD, conseillère communautaire de Saint Mathurin,
- Jean-François TRICHET, conseiller communautaire de Saint Mathurin,
- **Alain TAUPIN**, conseiller communautaire de Vairé, donne son pouvoir à Léonnette ROUSSEAU
- Yvon ALLO, conseiller communautaire de Vairé.

Madame Lucette ROUSSEAU est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

PERSONNEL

- 1 Concession de service public assainissement : mise à disposition de personnel.
- 2 Concession de service public des piscines communautaires : mise à disposition de personnel.
- 3 Compétence Tourisme - Délégation à la société publique locale « Destination les Sables d'Olonne » : mise à disposition de personnel.
- 4 Direction des services techniques - modification du tableau des effectifs.
- 5 Service commun de téléphonie mobile : convention avec la commune de Sainte Foy.

ECONOMIE

- 6 Convention de mise à disposition des biens et services à la SEM Développement
- 7 Dérogation au repos dominical des salaires des commerces de ventes au détail au titre de l'année 2020

TRANSPORT

- 8 Oléane – Rapport d'activités 2018

URBANISME

- 9 Ilot Nord – Approbation de la déclaration de projet d'utilité publique

ENVIRONNEMENT

- 10 Approbation du diagnostic climat air énergie

TRAVAUX VOIRIE ASSAINISSEMENT

- 11 Transfert de compétences eaux pluviales - modifications des statuts

CULTURE, EVENEMENTIEL ET SPORT

- 12 Conservatoire de musique Marin Marais - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée
- 13 Gestion de la piscine des Chirons et d'Aqualonne - avenant de prolongation
- 14 Gestion de la piscine du remblai - avenant de prolongation
- 15 Maîtrise d'œuvre pour la requalification du site des Chirons - Choix du candidat

FINANCES

- 16 Budget Principal : autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements 2020 avant le vote du budget primitif 2020
- 17 Budget annexe assainissement : autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements 2020 avant le vote du budget primitif 2020

BUREAU

18 Contrat de ruralité – Demandes de subventions 2020 de la Communauté d'Agglomération

QUESTIONS DIVERSES

231. CONCESSION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De prendre connaissance du contenu du projet de convention de mise à disposition à intervenir entre la Collectivité et le délégataire, joint au présent rapport,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer cette convention à intervenir, étant entendu qu'un arrêté individuel de mise à disposition sera par ailleurs rédigé.**

232. CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DES PISCINES COMMUNAUTAIRES MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS COMMUNAUTAIRES
--

En fonction de la décision du juge des référés ci-dessus présentée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation :

- **Dans la première hypothèse : à signer les avenants avec la société RECREA prolongeant les conventions de mise à disposition des trois fonctionnaires communautaires, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour la durée nécessaire à l'aboutissement des procédures en cours.**
- **Dans la seconde hypothèse : à signer les conventions de mise à disposition des trois fonctionnaires communautaires avec la société VERT MARINE à compter du 1^{er} janvier 2020, pour une durée de trois ans.**

233. COMPETENCE TOURISME - DELEGATION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « DESTINATION LES SABLES » : MISE A DISPOSITON DE PERSONNEL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De prendre connaissance du contenu du projet de convention de mise à disposition à intervenir entre la Collectivité et la SPL « Destination Les Sables d'Olonne »,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer cette convention et à intervenir, étant entendu qu'un arrêté individuel de mise à disposition sera par ailleurs rédigé.**

234. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- **Suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 2° classe à temps complet – catégorie C,**
- **Création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet – catégorie C.**

235. MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN DE TELEPHONIE MOBILE

AVEC LES COMMUNES RETRO-LITTORALES : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINTE-FOY

Périmètre du service commun :

Dénomination du service commun	Périmètre couvert par le service commun <i>Missions</i>	Nombre total d'agents constituant le service commun	Dont Nombre d'agents communautaires concernés	Dont Nombre d'agents communaux concernés
Téléphonie mobile	<ul style="list-style-type: none"> • Administration du parc d'appareil de téléphonie mobile, • Maintenance utilisateur • Assistance technique à distance et sur site • Conseils 	2 agents	2 agents : 1 adjoint technique 1 technicien territorial	Aucun agent
	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de services mobiles • Administration des contrats et des abonnements de téléphonie mobile, • Mise à disposition d'appareils de téléphonie mobile et accessoires 			

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver la mise en place d'un service commun de téléphonie mobile porté par la Communauté d'Agglomération tel que ci-dessus présenté,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation à signer la convention de service commun de téléphonie mobile à passer avec la Commune de Sainte-Foy.**

236. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS ET SERVICES AVEC LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (SEML) EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE « LES SABLES D'OLONNE DEVELOPPEMENT »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer une convention de mise à disposition de biens et de services avec la SEM "Les Sables d'Olonne Développement" pour la mise en œuvre d'actions de développement économique sur le territoire, pour une durée d'un an.

237. DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DES SALARIES DES COMMERCES DE VENTES AU DETAIL AU TITRE DE L'ANNEE 2020

AVIS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après avis favorable de la Commission Commerce de la Commune des Sables d'Olonne réunie le 1^{er} octobre 2019, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De donner un avis favorable aux dérogations au repos dominical aux dates suivantes, pour la commune des Sables d'Olonne :**
 - **Dimanches 12, 19 et 26 juillet 2020,**
 - **Dimanches 02, 09, 16 et 23 août 2020,**
 - **Dimanches 18 et 25 octobre 2020,**
 - **Dimanche 1^{er} novembre 2020,**
 - **Dimanches 13 et 20 décembre 2020.**

238. Oléane – Rapport d'activités 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre acte du rapport d'activités 2018 du délégataire du réseau de transport public urbain.

239. SECTEUR DE LA VANNERIE ILOT NORD – DECLARATION DE PROJET

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de :

- **Rappeler que le projet d'aménagement de l'Ilot Nord a pour vocation l'accueil d'équipements publics et d'intérêt collectif de dimension communautaire ou supra-communautaire, afin de proposer une offre de services suffisamment dimensionnée pour répondre aux besoins d'une population de plus de 52 000 habitants et à son évolution à moyen terme,**
- **Confirmer l'intérêt général de l'opération de l'Ilot Nord,**
- **Confirmer la demande de déclaration d'utilité publique par le Préfet du projet de l'Ilot Nord de la Vannerie décidée par délibération en date du 6 juillet 2018 et du 31 janvier 2019**
- **Confirmer la poursuite de la procédure d'expropriation pour assurer la disponibilité du foncier nécessaire au projet**

240. PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

APPROBATION DU DIAGNOSTIC

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver le diagnostic du PCAET de la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne,**
- **D'autoriser le Président et son représentant à signer tous documents y afférents.**

241. TRANSFERT DE COMPETENCES EAUX PLUVIALES - MODIFICATIONS DES STATUTS

Aussi, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le transfert de compétence "gestion des eaux pluviales urbaines" et de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération "Les Sables d'Olonne Agglomération" (conformément aux projets de statuts joints, lesquels intègrent désormais également en compétences obligatoires l'eau et l'assainissement des eaux usées).

242. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE Marin MARAIS :

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention s'y rapportant.

243. GESTION DE LA PISCINE DES CHIRONS ET D'AQUALONNE – AVENANT DE PROLONGATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'avenant de prolongation au contrat passé avec la société RECREA, dans l'hypothèse où le juge des référés déciderait d'annuler la procédure de concession de service public pour la gestion des trois piscines.

244. GESTION DE LA PISCINE DU REMBLAI – AVENANT DE PROLONGATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation à signer l'avenant de prolongation au contrat passé avec la société VERT MARINE, dans l'hypothèse où le juge des référés déciderait d'annuler la procédure de concession de service public pour la gestion des trois piscines.

245. MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DU SITE DES CHIRONS – CHOIX DU CANDIDAT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement ZEPHYR/OSMOSE pour un montant global de 188 240 € HT.

246. BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2020 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

(dans la limite de 25% des crédits ouverts à l'exercice précédent)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement budgétaires susmentionnés par anticipation budgétaire.

247. BUDGET ASSAINISSEMENT : AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2020 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

(dans la limite de 25 % des crédits ouverts à l'exercice précédent)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement budgétaires susmentionnés par anticipation budgétaire.

248. CONTRATS DE RURALITE 2017 – 2020

AVENANT AU CONTRAT ET DEMANDES DE SUBVENTION 2020

Le Contrat de ruralité signé avec l'Etat le 13 mars 2017 liste 50 projets communaux et communautaires sur la durée du contrat 2017 -2020, auxquels peuvent éventuellement être ajoutées de nouvelles opérations en cours de contrat, sur 6 axes thématiques : accès aux services et aux soins, revitalisation des centres bourgs, attractivité du territoire, mobilités et accessibilité, transition écologique, cohésion sociale.

Les engagements financiers de l'Etat sont annuels et passent chaque année par deux types de dotations, selon la nature des projets : la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Chaque année, l'éligibilité des projets est évaluée par l'Etat au regard d'une liste des opérations prioritaires du territoire et des dossiers de demande de subvention correspondant, déposés par chaque maître d'ouvrage.

L'année 2020 marque la dernière année de réalisation du Contrat de Ruralité.

Réuni le 25 novembre 2019, le Bureau Communautaire a défini une liste d'opérations communales et intercommunales prioritaires pour l'année 2020.

Parmi les priorités listées pour 2020, quatre opérations répondent aux axes thématiques du Contrat de Ruralité, mais n'étaient pas suffisamment prêtes en 2017 pour figurer nommément dans ce contrat :

- L'extension du bâtiment communal de la boulangerie dans le centre-bourg de Vairé. Cette opération portée par la Commune de Vairé s'inscrit parfaitement dans les objectifs de revitalisation des centres-bourgs du territoire.
- La réhabilitation du Moulin Gueffard à l'Ile d'Olonne en observatoire sur les marais. Cette opération portée par la commune de l'Ile d'Olonne contribuera à l'attractivité du territoire et à la sensibilisation du public à l'histoire et à l'enjeu écologique des marais.
- La mise aux normes et l'extension du gymnase des Chirons aux Sables d'Olonne. Cette opération portée par la Communauté d'Agglomération s'inscrit dans l'objectif d'amélioration de l'accès aux services publics du Contrat de Ruralité.
- L'aménagement de sécurité du Centre bourg de Sainte-Foy. Cette opération portée par la Commune de Sainte-Foy s'inscrit dans l'objectif de mobilités et d'accès aux services du Contrat de ruralité.

Souhaitant que ces opérations soient retenues parmi les priorités du territoire pour 2020, il est proposé au Conseil Communautaire de conclure un avenant au Contrat de Ruralité 2017 – 2020 passé avec l'Etat, afin d'intégrer et d'ajouter ces opérations.

Par ailleurs, il est proposé de solliciter les dotations de l'Etat pour participer au financement de trois opérations communautaires prêtes, figurant sur la liste des projets prioritaires 2020, telles que décrites ci-dessous :

1) Requalification des zones artisanales : extension et viabilisation des ZA « les Bajonnières » à l'Ile d'Olonne et « la Combe » à Vairé.

Ces deux zones artisanales historiques ne disposent plus de disponibilités foncières suffisantes. L'extension de ces deux ZA totalisant 3,1 hectares supplémentaires permettra de répondre aux demandes d'implantations des entreprises locales et extérieures. Ces extensions participeront à la requalification de l'offre foncière à vocation artisanale de l'Agglomération, au renforcement de son attractivité et au dynamisme du tissu économique local en rétro-littoral.

- Coût estimatif total : 610 526 € H.T.
- Financement prévisionnel :
 - Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DETR 2020) : 188 157,80 € (30%)
 - Les Sables d'Olonne Agglomération : 422 368,20 €
 - Total : 610 526,00 €

- Calendrier des travaux : février 2020 à novembre 2020.

2) Création d'une maison des randonnées et des loisirs de pleine nature à Vairé.

Cette opération consistera à réhabiliter entièrement une ancienne borderie communale du XIX^{ème} siècle pour créer un gîte de groupe et un point d'information touristique en liaison

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2019

LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION 3 avenue Carnot 85100 LES SABLES D'OLONNE

Tél : 02.51.23.84.40 Fax : 02.51.32.02.87 Email : info@isoagglo.fr Site : www.isoagglo.fr

avec l'Office de tourisme de la « Destination les Sables d'Olonne ». Ce projet communautaire d'intérêt général contribuera à diversifier et à qualifier l'offre touristique de randonnées et de pleine nature de la "Destination Les Sables d'Olonne". Il permettra de créer, en secteur rétro littoral, une structure décentralisée d'accueil et d'information profitable à l'ensemble du territoire.

- Coût estimatif total : 670 000 € H.T.
- Financement prévisionnel :
 - Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DETR 2020) : 201 000,00 € (30%)
 - Subv. Région des Pays de la Loire obtenue (NCR) : 242 765,00
 - Les Sables d'Olonne Agglomération : 226 235,00 €
 - Total : 670 000,00 €
- Calendrier des travaux : février 2020 à octobre 2020.

3) Mise aux normes et l'extension du Gymnase des Chirons :

Cette opération consistera à agrandir et à rénover ce gymnase communautaire dont les vestiaires et les sanitaires ne répondent plus aux normes PMR et dont les espaces de stockage sont insuffisants. Les travaux porteront sur la construction d'une extension de 115 m² attenante au bâtiment existant, permettant d'aménager des vestiaires et des sanitaires/douches neufs au normes PMR. Les anciens vestiaires et sanitaires à l'intérieur du bâtiment seront transformés en espaces de stockage de matériels nécessaires aux activités. Les façades du bâtiment seront rénovées afin de présenter un ensemble bâti cohérent.

- Coût estimatif total : 448 886 € H.T.
- Financement prévisionnel :
 - Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DSIL 2020) : 224 443,00 € (50%)
 - Les Sables d'Olonne Agglomération : 224 443,00 €
 - Total : 448 886,00 €
- Calendrier des travaux : février 2020 à juillet 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'approuver le projet d'avenant du Contrat de Ruralité tel que présenté ci-dessus et figurant en annexes de la présente délibération ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant ;***
- ***D'approuver les trois opérations communautaires ci-dessus présentées dans le cadre du Contrat de ruralité pour 2020, leur coût, leur plan de financement prévisionnel et leur calendrier de réalisation.***
- ***D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les dotations 2020 de l'Etat correspondant à ces trois opérations communautaires.***

*Fait et délibéré aux Sables d'Olonne, les jours, mois et ans que dessus.
Ont signé au registre les membres présents*